

**Mémoire de l'Alliance montréalaise des tables de concertation culturelle
dans le cadre de la consultation pré-budgétaire
de la commission des finances de la ville de Montréal**

Une ville à l'image de sa culture locale



Présenté par :

Gunther Gamper, Coordonnateur général de la Table de concertation culturelle Villeray Parc Extension

Christian Toussaint, Chargé de concertation culture pour Vivre Saint-Michel en santé

Martin Vinette, Directeur général de Voies culturelles des faubourgs

mai 2025

Sommaire exécutif

Une ville à l'image de sa culture locale est un mémoire rédigé par l'Alliance montréalaise des Tables de concertation culturelle. Il s'inscrit dans une volonté de renforcer les fondations culturelles locales de la métropole, dans un contexte marqué par des transformations urbaines rapides, une pression croissante sur les lieux de création et une précarité persistante des structures de concertation culturelle.

Ce mémoire formule **deux recommandations financières structurantes** susceptibles d'assurer la pérennité des tables culturelles locales et des ateliers d'artistes, tout en générant de nouveaux revenus municipaux et en renforçant l'ancrage culturel des quartiers.

Recommandation 1

Créer de nouvelles sources de financement pour la culture montréalaise par des leviers fiscaux ciblés. L'Alliance recommande la mise en place de deux nouvelles sources de revenus municipaux, dont une partie serait dédiée au soutien à la vitalité culture locale :

- Une **taxe sur les panneaux publicitaires géants**, à visée compensatoire, inspirée de pratiques nord-américaines et européennes. **Potentiel de revenu : 5 millions / année**
- Une **redevance sur les grands événements** qui bénéficient des infrastructures publiques et génèrent des impacts urbains majeurs. **Potentiel de revenu : 3 millions / année.**

Ces outils permettraient à la Ville de se doter de revenus durables pour soutenir les initiatives culturelles issues des quartiers, tout en favorisant une meilleure équité et une distribution fiscale.

Recommandation 2

Créer un programme municipal de soutien aux Tables de concertation culturelle locale. L'Alliance propose que la Ville de Montréal crée un programme récurrent, piloté par son Service de la culture, qui permette de :

- Financer les cinq tables de concertation culturelle existantes ;
- Soutenir la création d'au moins huit nouvelles tables dans des quartiers mobilisés ;
- Assurer la coordination de l'Alliance montréalaise des tables de concertation culturelles.

Le budget total proposé est de **1 million \$ par an**, une somme modeste au regard de son impact potentiel en matière de développement culturel local, d'inclusion sociale et de vitalité des quartiers.

Recommandation 3

Protéger et pérenniser les ateliers d'artistes à Montréal. Face à l'exode des artistes et à la fragilisation des lieux de création, l'Alliance recommande :

- La création d'une **sous-classe fiscale pour les lieux de co-crédation artistique**, rendue possible par les Lois 121 et 122, pour diminuer la taxe foncière imposée aux artistes ;

Ces mesures visent à ancrer durablement la création artistique dans les quartiers et à freiner l'exode des artistes qui menace la diversité culturelle montréalaise.

Introduction

Montréal, ville en constante évolution, se distingue par sa richesse culturelle et artistique. Pourtant, cette vitalité est confrontée à des enjeux économiques et sociaux majeurs : transformation accélérée des espaces urbains, hausse des coûts de l'immobilier, pression sur les lieux de création... Dans ce contexte, il est essentiel de consolider les bases sur lesquelles reposent les acteurs culturels, qu'il s'agisse des artistes, des créateurs ou d'instances de concertation locale.

Ce mémoire avance **deux recommandations stratégiques** à l'intention de la Ville de Montréal. Celles-ci visent à **renforcer la culture comme moteur de développement** tout en générant des revenus additionnels pour les finances municipales. Alors que la métropole est à un tournant en matière d'aménagement et de croissance économique, il devient impératif d'explorer de **nouveaux leviers fiscaux pour garantir la pérennité des espaces de création et la stabilité des acteurs culturels locaux**.

Au cœur de cette réflexion se trouve **le deuxième chapitre**, qui constitue le pilier central de ce mémoire. Il y est proposé deux pistes innovantes de financement culturel : **l'instauration d'une taxe sur les panneaux publicitaires géants et d'une contribution culturelle sur les événements de grande envergure**. Ces propositions concrètes visent à rééquilibrer les investissements culturels en faveur des initiatives locales et des lieux de création souvent négligés, tout en contribuant à la santé financière de la Ville.

Les autres chapitres permettent d'ancrer ces propositions dans une vision plus large. Le premier dresse un **portrait de la situation actuelle et des tensions vécues par les acteurs de la concertation culturelle locale**. Le troisième explore les **retombées potentielles de ces nouvelles sources de financement**, tant en termes d'impact sur les tables de concertation que de redistribution des ressources. Enfin, le quatrième chapitre présente des **recommandations ciblées pour soutenir durablement les ateliers d'artistes à Montréal**, en misant sur la durabilité, l'équité et la collaboration intersectorielle.

Ainsi, les deux propositions fiscales formulées ici s'inscrivent dans une perspective ambitieuse et réaliste : **faire de la culture un levier économique fort pour Montréal, tout en assurant la pérennité de ses lieux, de ses artistes, et de ses structures de concertation**. En misant sur des leviers ciblés et stratégiques, la Ville peut à la fois renforcer son équilibre financier et affirmer avec clarté sa vocation culturelle.

Chapitre 1 : Présentation de l'Alliance des Tables de concertation culturelle de Montréal

1.1 Historique et contexte de création

L'Alliance des tables de concertation culturelle de Montréal a été fondée à l'automne 2023 pour répondre à la nécessité d'unir les forces locales dans la promotion de la culture et de l'inclusion sociale. L'intérêt commun de présenter leurs réalités dans le cadre de la consultation de la Politique culturelle montréalaise 2025-2029 a été le moteur initial de la création de cette alliance. Dans ce sens, un **mémoire a été déposé le 12 novembre 2024 à la Commission montréalaise sur la culture, le patrimoine et les sports.**

Les tables de concertation ont émergé à une époque où les quartiers montréalais cherchaient à réaffirmer leur identité culturelle tout en répondant aux besoins diversifiés de leurs communautés. **Depuis 1997, plusieurs tables locales de concertation culturelle ont émergé à Montréal** sous l'impulsion de dynamiques communautaires, artistiques et institutionnelles.

Trois d'entre elles se démarquent par leur dynamisme actuel : les [Voies culturelles des faubourgs](#), établie dans le quartier Centre-Sud (Est de Ville-Marie); l'**Espace culture**, une instance de [Vivre Saint-Michel en santé](#), dans le quartier Saint-Michel; ainsi que la [Table de concertation culturelle Villeray-Parc-Extension](#), active dans deux quartiers à forte densité et très différents.

À celles-ci s'ajoutent la **Table Arts & Culture**, une instance du [Conseil communautaire NDG](#) du quartier Notre-Dame-de-Grâce, qui porte un travail de mémoire et de mobilisation interculturelle depuis 2015, et le [Corridor culturel](#), un espace de concertation singulier qui rassemble 18 institutions culturelles sur une distance de 3,6 km. Enfin, bien que [dissous en 2019](#), il convient de souligner l'impact significatif du [Regroupement arts et culture Rosemont-Petite-Patrie](#) (RACRPP), qui fut l'une des premières initiatives de ce type dès 2007, et dont les actions ont contribué à inspirer plusieurs démarches subséquentes.

1.2 Un réseau collaboratif enraciné dans les quartiers

L'Alliance fonctionne sur un **modèle de collaboration volontaire**, permettant aux différentes Tables de concertation culturelle de partager leurs ressources, leurs bonnes pratiques et leurs défis. Elle agit comme un carrefour d'échanges et de collaboration entre les acteurs culturels des différents quartiers, sans être une entité corporative formelle.

Tout comme l'ensemble des tables de concertation culturelle locales, **l'alliance bénéficie d'aucun financement à la mission**, même que l'ensemble de ses travaux à ce jour a été directement financé par ses propres membres, qui sont, eux aussi, dans une situation précaire.

Les tables partagent plusieurs priorités avec la Politique culturelle, notamment la valorisation des pratiques artistiques locales, la diversité des expressions culturelles et l'importance du soutien à l'innovation culturelle. Leur travail est en parfaite adéquation avec les objectifs de la Politique, qui vise à offrir un accès équitable à la culture à tous les citoyens, peu importe leur origine, leur statut social ou leur lieu de résidence.

Soulignons que la Commission montréalaise sur la culture, le patrimoine et les sports a déposé ses recommandations en février dernier. La [18^e recommandation](#) se présente ainsi : « **Soutenir, en collaboration avec les arrondissements, le déploiement des tables de concertation culturelle locales afin d'offrir une expérience culturelle engageante qui attire une participation active des communautés** ».

Chapitre 2 : Deux nouvelles sources de revenu pour soutenir la vitalité culturelle locale

2.1 Taxer les panneaux d'affichage publicitaire géants

Les panneaux d'affichage publicitaire géants occupent une place importante dans l'espace urbain montréalais. Ces structures, souvent situées dans des zones à fort trafic, génèrent des revenus considérables pour leurs propriétaires, mais leur impact sur l'environnement visuel et leur occupation des espaces publics soulèvent des questions sur leur légitimité et leur contribution à la ville.

Dans ce contexte, nous proposons l'**instauration d'une taxe sur ces panneaux d'affichage**, afin de rediriger les fonds collectés vers le financement d'initiatives culturelles locales. Cette taxe serait un moyen de **rééquilibrer l'usage de l'espace public et de financer des projets ayant un impact direct sur la vie culturelle des quartiers montréalais**.

2.1.1 Justification de la taxe

L'essor des panneaux publicitaires géants est un phénomène visible dans de nombreux secteurs de la ville. Bien que ces panneaux génèrent des profits considérables pour les entreprises de publicité, leur présence dans l'espace public pose plusieurs problématiques :

- **Impact visuel et esthétique** : ces panneaux peuvent dénaturer le paysage urbain, souvent au détriment des espaces verts, des quartiers résidentiels et des lieux patrimoniaux.
- **Occupation de l'espace public** : l'implantation de ces panneaux nécessite l'utilisation d'un espace public qui pourrait autrement être dédié à des activités collectives ou culturelles.
- **Inégalités d'accès à l'espace public** : les espaces pour les panneaux publicitaires sont majoritairement occupés par de grands groupes privés, tandis que les acteurs culturels locaux, souvent confrontés à des ressources limitées, peinent à obtenir un financement adéquat.

En instaurant une **taxe sur les panneaux d'affichage**, la Ville pourrait récupérer une partie des profits générés par ces structures et les utiliser pour financer des projets culturels locaux, créant ainsi un **cercle vertueux où les revenus de la publicité profitent directement aux citoyens et aux artistes locaux**.

2.1.2 L'exemple de Toronto : un précédent inspirant

La **taxe sur les enseignes de tiers** ([*Third Party Sign Tax – TPST*](#)) de Toronto, instaurée en 2010, est une taxe annuelle imposée aux propriétaires d'enseignes publicitaires situées sur des terrains où les produits ou services annoncés ne sont pas offerts. Cette taxe s'applique aux enseignes dépassant un mètre carré et est classée en six catégories (Classes I à VI) en fonction de la taille, du type de contenu (statique, mécanique ou électronique) et de l'emplacement de l'enseigne. Les tarifs pour 2025 varient de 1 538,54 \$ (Classe I) à 50 984,74 \$ (Classe VI) par enseigne (référence : toronto.ca).

Les propriétaires ou exploitants d'enseignes doivent soumettre un inventaire annuel de leurs enseignes avant le 31 janvier. Les factures sont émises avant le 31 mars, avec un paiement dû le 1^{er} juillet. En cas de non-paiement, des pénalités peuvent s'appliquer, incluant des intérêts de 15 % et des amendes pouvant atteindre le double du montant initial. Certaines enseignes installées avant le 6 avril 2010 sont exemptées, tout comme celles appartenant à des entités gouvernementales ou à des hôpitaux.

Contrairement à une taxe générale intégrée au budget global, les revenus de cette taxe sont spécifiquement alloués au financement du **Toronto Arts Council (TAC)**, qui les redistribue à des organismes artistiques locaux. Depuis sa mise en œuvre, cette taxe a permis de générer **plus de 10 millions de dollars par année**, finançant des centaines de projets artistiques, des festivals de quartier, des programmes de mentorat et des initiatives en arts communautaires.

Toronto est ainsi devenue la **première grande ville canadienne** à établir un lien structurel entre revenus publicitaires et financement culturel, marquant un tournant dans la manière de soutenir la vitalité culturelle urbaine. L'exemple torontois démontre qu'une telle taxe est non seulement viable, mais aussi bénéfique à long terme pour l'écosystème culturel, tout en favorisant une meilleure gestion de l'espace public.

Dans le même sens, la Ville d'**Ottawa impose des frais pour l'installation de nouveaux panneaux publicitaires permanents**. Par exemple, un permis pour un panneau publicitaire statique coûte environ **2 187 \$ CAD**, tandis qu'un panneau numérique peut atteindre **2 899 \$ CAD**. Ces frais varient en fonction du type et de la taille du panneau (référence : signartstudio.ca).

2.1.3 Recommandation

Par conséquent, **l'Alliance montréalaise des Tables de concertation culturelle recommande**, comme l'a déjà fait Culture Montréal, **l'instauration d'une taxe municipale spécifique sur les panneaux publicitaires de tierce partie**, c'est-à-dire ceux affichant des messages commerciaux sans lien direct avec le lieu où ils sont installés. Cette mesure viserait à compenser l'impact visuel de ces structures sur le paysage urbain et à générer des fonds dédiés au financement des arts et de la culture.

Selon le **rapport de Culture Montréal**, cette taxe pourrait être modulée en fonction de critères tels que la taille, le type (statique ou numérique) et l'emplacement des panneaux. Les revenus générés, pouvant **atteindre jusqu'à 5 millions**, seraient spécifiquement **alloués au financement d'initiatives culturelles, renforçant notamment la vitalité culturelle des quartiers montréalais** (référence : [Culture Montréal](http://CultureMontréal.ca)).

2.2 Taxer les billets d'événements de très grande envergure

La Ville de Montréal accueille chaque année plusieurs événements d'envergure internationale qui rassemblent des dizaines de milliers de spectateurs, bien au-delà de la population montréalaise elle-même. Le Grand Prix de Formule 1, les festivals Osheaga et ÎleSoniq, les concerts de stars mondiales comme Metallica et The Weeknd attirent un public provenant de partout au Québec, du Canada et même de l'étranger.

Depuis plusieurs années déjà, la Ville de **Montréal détient le pouvoir juridique d'appliquer une taxe sur les événements culturels et sportifs**. L'objectif ici n'est pas d'en faire une application en formule mur à mur, mais de cibler les événements qui rassemblent plus de 25 000 spectateurs en même temps.

2.2.1 Justification de la taxe

L'instauration d'une taxe sur les billets vendus lors des événements de très grande envergure à Montréal répond à un impératif d'équité fiscale. Ces événements – concerts de stades, festivals majeurs, compétitions sportives internationales – génèrent des retombées économiques colossales tout en mobilisant largement les ressources publiques. Services policiers, gestion de la circulation, propreté, accessibilité des infrastructures : la Ville de **Montréal met à disposition des moyens considérables pour assurer le bon déroulement de ces rendez-vous d'envergure**. Il est donc légitime que ces événements contribuent davantage au financement du bien commun, notamment culturel.

Par ailleurs, le public de ces grandes manifestations provient majoritairement de l'extérieur de l'île. Que ce soit des touristes, des festivaliers d'autres régions du Québec ou des banlieusards, ces spectateurs profitent des attraits de Montréal sans contribuer à ses ressources culturelles locales. Une **taxe par billet permettrait ainsi une redistribution plus équitable des retombées économiques** de ces événements vers l'ensemble du territoire montréalais, notamment dans les quartiers moins bien desservis sur le plan culturel.

Sur le plan économique, cette contribution est marginale pour les consommateurs. Le prix moyen d'un billet pour ce type d'événement varie généralement entre 200 \$ et 400 \$. Dans ce contexte, une taxe de quelques dollars aura très peu d'effet dissuasif sur la fréquentation, mais qui, à grande échelle, pourrait générer des revenus significatifs pour soutenir la culture de proximité.

D'autant plus que la Ville de **Montréal détient déjà le pouvoir d'imposer ce type de contribution**. Grâce aux dispositions prévues dans les **lois no 121** (2008) et **no 122** (2017), elle dispose de la marge de manœuvre légale nécessaire pour mettre en place une taxe dédiée à des fins culturelles. Il ne s'agirait donc pas de revendiquer un nouveau pouvoir, mais bien de mobiliser les outils existants pour répondre aux besoins pressants du secteur culturel.

2.2.2 Une tendance nord-américaine au profit de la collectivité

Enfin, Montréal s'inscrirait dans une mouvance occidentale. De nombreuses grandes villes – en Amérique du Nord comme ailleurs – ont recours à des redevances ou des contributions sur les grands événements pour financer la culture ou les infrastructures collectives.

Loin d'être une exception, cette mesure ferait de **Montréal une ville exemplaire en matière de fiscalité culturelle responsable**, capable de faire rayonner sa diversité artistique tout en assurant la viabilité de ses initiatives locales.

Plusieurs grandes villes nord-américaines ont instauré des taxes sur les billets d'événements afin de financer la culture, compenser les coûts municipaux liés à l'accueil de grandes foules, ou encore soutenir les infrastructures publiques.

À **Seattle**, charge un frais sur les billets d'entrée pour les événements de divertissement. Cette **taxe est fixée à 5 % sur le prix total du billet**. Ce taux s'applique à tous les événements payants, y compris les concerts, les pièces de théâtre, les projections de films et les manifestations sportives. Les revenus de la taxe sur les billets d'entrée ont permis au Bureau des Arts et de la Culture de Seattle de soutenir plus de 375 artistes et organisations culturelles. En **2019, cette taxe a généré plus de 11 millions de dollars** en revenus pour la ville. (référence : [Historylink](#))

À **Winnipeg**, une **taxe de 10 %** est perçue sur les billets dans les lieux de plus de 5 000 places ainsi que dans les cinémas commerciaux, avec des retombées directes pour le financement des arts et de la culture. En **2023, la taxe de financement du divertissement a généré plus de 2,1 millions de dollars**. (référence : [CTV News](#))

À **Chicago**, la ville impose une **taxe d'amusement de 9 % sur les billets** pour divers événements de divertissement, y compris les concerts, les événements sportifs et les services de streaming. Cette taxe a été étendue aux services de streaming numérique en 2015. Elle a rapporté une impressionnante somme de **232 millions en 2022**. (référence : [ville de Chicago](#))

Dans l'**État de New York**, une **taxe de divertissement de 4 %** est en vigueur sur les événements sportifs, les concerts et les sorties dans les musées. (référence : [Département de taxe et finance de NY](#))

D'autres villes, comme **Detroit**, envisagent également de mettre en place une taxe similaire sur les grands événements sportifs et culturels, afin que les visiteurs contribuent davantage aux coûts municipaux. Leurs estimations sont qu'une **somme de 3 \$ par billet vendu** pourrait rapporter jusqu'à **8 millions pour celle qui est surnommée "Motown"**. (référence : [ABC-TV Detroit](#))

Enfin, à l'échelle provinciale, la **Saskatchewan** applique **depuis 2022 une taxe de vente de 6 %** sur les billets d'entrée à des événements, générant des revenus significatifs réaffectés aux services publics. (référence : [CTV News](#))

Ces exemples démontrent que l'imposition d'une taxe sur les billets de très grands événements est non seulement faisable, mais qu'elle s'inscrit dans une **tendance croissante de fiscalité culturelle responsable**, où les bénéfices économiques sont partagés plus équitablement au profit de la collectivité.

2.2.3 Évaluation des événements de grande envergure de 2023 à 2025

En combinant les chiffres de fréquentation des plus grands événements culturels et sportifs montréalais des années 2023 et 2024, on constate que les grands rassemblements payants ont attiré plus d'un million de spectateurs par année.

En 2023, des événements comme les deux concerts de Metallica (127 000 spectateurs), Lasso (70 000), ÎleSoniq (195 000), Osheaga (155 000), le Grand Prix du Canada (345 000) et d'autres festivals majeurs ont attiré ensemble **plus de 1 million de spectateurs**.

En 2024, des hausses de fréquentation ont été observées dans différents lieux et d'autres se sont maintenus comme Osheaga (147 000), l'ÎleSoniq (150 000) et le Grand Prix (350 000), pour un total encore plus élevé, atteignant **près de 1,2 million de spectateurs**.

Pour 2025, en plus du Grand Prix, Osheaga, ÎleSoniq, la visite de l'artiste torontois The Weeknd attirera encore de très grandes foules. Ainsi, en tenant compte des fluctuations annuelles, une moyenne prudente d'environ 1 million de spectateurs par année peut être raisonnablement attendue.

De plus, le coût des billets est très élevé pour ce type d'événement. Dans le tableau ici-bas, voici les prix en admission générale pour chacun de ces grands rassemblements. Les plus fortunés peuvent aussi investir jusqu'à des sommes allant à 16 500 \$ pour être dans le Paddock Club au Grand Prix.

Prix des billets en admission en 2025

Événement	Prix par billet	nombre de jours
Grand prix de Montréal	345 \$	3 jours
Osheaga	415 \$	3 jours
Île Soniq	245 \$	2 jours
Lasso	245 \$	3 jours
The Weeknd	188 \$	1 jour

Ce **nouveau revenu**, stable et prévisible, pourrait être entièrement **consacré au développement culturel local comme pour les ateliers d'artistes, la concertation locale et les festivals de quartiers offert gratuitement**. Ce léger coût est peu significativement pour le prix des billets payés par les spectateurs qui souhaitent vraiment participer à ce type de rassemblement.

Une telle mesure renforcerait la capacité de Montréal à soutenir sa scène artistique, tout en assurant une redistribution équitable des bénéfices générés par des événements largement fréquentés par un public provenant bien au-delà du territoire montréalais.

2.2.4 Recommandation

Dans ce contexte, **l'Alliance montréalaise des Tables de concertation culturelle recommande l'instauration d'une taxe de 3 \$ par billet vendu pour les événements réunissant plus de 25 000 spectateurs**. Cela nous apparaît comme une mesure juste, ciblée et porteuse d'impact.

Cette somme minime, représentant généralement **moins de 1 % du prix du billet**, n'aura aucun effet dissuasif sur les acheteurs. À titre d'exemple, sur un billet à 180 \$, une taxe de 3 \$ passerait largement inaperçue. L'idée n'est donc pas de pénaliser les promoteurs ou les festivaliers, mais plutôt de **réinvestir une infime portion de la richesse générée par ces événements vers le tissu culturel local**, qui en a bien plus besoin.

Tout comme la taxe sur les panneaux d'affichage, ce revenu additionnel pourrait être versé dans un **fonds dédié au soutien des initiatives culturelles locales**. Une façon simple et équitable de faire en sorte que **la prospérité des grands rassemblements profite à la vitalité culturelle de tous les quartiers de Montréal**.

En combinant les chiffres de fréquentation des plus grands événements culturels et sportifs montréalais des années 2023 et 2024, on constate que cette **nouvelle taxe de 3 \$ par billet vendu pourrait générer, en moyenne, plus de 3 millions de dollars par année**.

Chapitre 3 : Soutenir les Tables de concertation culturelle locale adéquatement

3.1 Reconnaissance d'un modèle éprouvé de mobilisation culturelle

Depuis **près d'un quart de siècle**, les **tables de concertation culturelle locale** ont émergé dans plusieurs quartiers de Montréal. Issues des dynamiques propres aux tables de quartier ou à des regroupements d'acteurs culturels et communautaires, ces instances ont su mobiliser les forces vives du territoire autour de la culture. Elles réunissent artistes, organismes culturels, institutions, citoyen·ne·s et partenaires publics dans une logique de co-construction, de dialogue, de collaboration et, évidemment, de concertation.

Cette formule souple, ancrée localement, a permis de faire émerger des projets structurants — dont plusieurs festivals locaux —, d'élaborer des diagnostics approfondis et de soutenir des initiatives adaptées aux réalités de chaque milieu.

Dans certains quartiers, il s'agit d'organismes totalement indépendants, comme les **Voies culturelles des faubourgs** et la **Table de concertation culturelle de Villeray–Parc-Extension**, qui ont leur propre conseil d'administration.

Dans d'autres quartiers, comme **Saint-Michel et Notre-Dame-de-Grâce**, il s'agit d'une instance intégrée à la Table de quartier locale. Il existe aussi des instances en évolution, soutenues par un fiduciaire, comme dans le **Sud-Ouest et une partie du centre-ville** avec l'organisme MR-63 qui appuie le **Corridor culturel**.

Ces différents modèles fonctionnent tous et sont unis dans le but de favoriser la vitalité culturelle locale. Les tables de concertation culturelle locale méritent une reconnaissance pleine et entière de la part de la Ville de Montréal.

3.2 Une réponse cohérente aux priorités culturelles de la Ville

Les tables de concertation culturelle locale incarnent pleinement la vision de la Ville de Montréal qui, dans son projet de politique culturelle 2025–2029, affirme vouloir renforcer la culture comme levier d'inclusion, de démocratie et de développement durable.

En mettant en place des espaces de dialogue et de collaboration entre artistes, organismes, institutions et citoyen·ne·s, les tables permettent une véritable gouvernance culturelle de proximité. Elles traduisent concrètement l'ambition de « faire culture ensemble » en misant sur la mobilisation locale, la participation citoyenne, la reconnaissance des dynamiques culturelles issues des quartiers, tout en organisant des activités généralement sans frais pour les participant·e·s.

Ces instances répondent également à la priorité de « réduire les inégalités d'accès à la culture » mise de l'avant dans les consultations récentes. Les tables sont souvent actives dans des milieux où les ressources culturelles sont moins présentes ou inégalement réparties.

Leur action permet de décroïsonner les réseaux professionnels, de soutenir des artistes sous-représenté·e·s, d'adapter les pratiques de médiation et de faire émerger des projets porteurs dans des territoires parfois éloignés des grands circuits institutionnels. Elles renforcent ainsi l'équité culturelle et favorisent l'inclusion des populations historiquement marginalisées.

Par ailleurs, les tables jouent un rôle structurant pour le milieu culturel en favorisant la concertation intersectorielle, le partage de ressources, l'émergence de visions collectives et la co-construction de projets. Elles soutiennent le tissu culturel local en le rendant plus résilient, plus collaboratif et plus ancré dans la réalité des quartiers. Ce type d'ancrage est fondamental pour réaliser les objectifs de

durabilité, de diversité et de solidarité culturelle que la Ville souhaite mettre de l'avant dans sa future politique.

Enfin, à l'heure où la Ville cherche à valoriser la créativité sur l'ensemble de son territoire et à faire émerger des projets portés « par et pour les milieux », le soutien aux tables apparaît comme une mesure à haut rendement culturel et social.

Leur reconnaissance permettrait d'amplifier les initiatives déjà en cours, de consolider les liens entre culture, communauté et territoire, et d'assurer une meilleure cohérence entre les orientations municipales et les actions prises sur le terrain.

3.3 Un rôle complémentaire aux institutions culturelles locales

Les tables de concertation culturelle locale ne se substituent pas aux institutions municipales telles que les maisons de la culture, les bibliothèques ou les services de la culture des arrondissements. Elles agissent plutôt comme des catalyseurs de collaboration entre ces acteurs et les milieux communautaires, associatifs et artistiques.

Par leur ancrage dans le tissu social local, les tables facilitent la circulation d'information, la planification conjointe d'activités et le maillage entre les ressources existantes et les besoins culturels des communautés. Elles permettent à des artistes émergents, à des organismes naissants ou de petite taille d'établir des ponts avec les équipements municipaux, de stimuler des projets collectifs, de faciliter la création de nouveaux événements ou festivals, et d'appuyer des initiatives de médiation ou des activités en dehors des lieux traditionnels de diffusion.

De plus, les tables sont des alliées naturelles dans la mise en œuvre des projets de quartiers culturels qui se développent à Montréal. Elles offrent des espaces de concertation inclusifs capables de mobiliser une diversité d'acteurs autour d'une vision commune du développement culturel local.

Là où les maisons de la culture assurent un mandat de diffusion et les bibliothèques un rôle d'accès à la connaissance, les tables viennent renforcer l'écosystème en soutenant les processus de co-construction, de participation citoyenne et d'adaptation des pratiques aux réalités spécifiques des quartiers. Elles sont donc des partenaires stratégiques pour assurer la vitalité, la cohérence et la pérennité des initiatives culturelles ancrées dans les territoires.

3.4 Un appui constant de la part du milieu universitaire

Les tables de concertation culturelle locale ont suscité l'intérêt de plusieurs chercheurs et chercheuses universitaires au fil des années, ce qui témoigne de leur pertinence dans les dynamiques de développement culturel montréalais. Plusieurs mémoires, recherches de terrain et études de cas ont été réalisés (Voir Mommaas, 2004; Auclair, 2011; Andres et Grésillon, 2011; Klein et Tremblay 2010a; Klein et al., 2019; Angulo, 2019; Baudin, 2020; Klein et al., 2020; Sauvage, 2023). Ces travaux ont contribué à documenter les effets des tables sur la participation culturelle, l'animation des territoires et le maillage entre acteurs communautaires, culturels et institutionnels.

Parmi ces recherches, un [outil d'évaluation novateur a été développé](#) et expérimenté avec le Regroupement arts et culture Rosemont–Petite-Patrie (RACRPP). Cet outil visait à mieux comprendre les retombées concrètes de la concertation sur le tissu culturel local, à identifier les conditions favorables à son efficacité et à proposer des indicateurs adaptés aux réalités territoriales. Il a permis d'alimenter des réflexions stratégiques à l'interne, tout en inspirant d'autres tables dans leur propre démarche d'autoévaluation.

L'Alliance souhaite poursuivre ce dialogue fécond entre la recherche universitaire et les pratiques de terrain. À ce titre, une nouvelle collaboration à moyen terme est en préparation avec le chercheur et enseignant à l'UQAR Laurent Sauvage. En s'appuyant sur une approche qualitative rigoureuse, cette étude contribuera à renforcer la reconnaissance du modèle et à appuyer la mise en place de politiques publiques mieux arrimées aux dynamiques locales.

3.5 Des retombées concrètes, malgré un sous-financement chronique

Malgré l'absence de programme dédié et des moyens souvent très limités, ces tables ont généré des résultats significatifs : création de répertoires d'artistes, organisation de festivals et d'expositions collectives, implantation d'ateliers dans l'espace public, élaboration de plans d'action culturels, développement de projets jeunesse ou interculturels, etc.

Dans certains quartiers, elles sont devenues des actrices incontournables du tissu culturel local. Toutefois, cette vitalité repose trop souvent sur de l'implication bénévole, des projets à court terme et des montages financiers précaires. Le sous-financement chronique menace la continuité et la stabilité de ces initiatives.

Malheureusement, en raison de l'absence de financement récurrent, le Regroupement arts et culture Rosemont–Petite-Patrie (RACRPP) a cessé ses activités en 2019 après douze ans d'existence. Dans le même esprit, les tables de l'ouest du centre-ville/Sud-Ouest et de Notre-Dame-de-Grâce — soit le Corridor culturel et la Table Art & Culture — ont dû mettre fin à l'emploi de leur unique salarié à l'été 2024. La survie de la table de concertation culturelle de NDG repose désormais sur le bénévolat.

De son côté, très récemment le Corridor culturel a enfin obtenu une très bonne nouvelle. Après avoir mis ses activités sur la glace pendant près d'un an et demi, cette table a obtenu du financement en provenance du [Fond Signature Métropole](#). Cet important soutien financier relance les activités pour les trois prochaines années avec l'embauche prochaine de deux employés.

Dans le quartier Saint-Michel, l'Espace Culture est principalement soutenu par le financement de la RUI (Revitalisation urbaine intégrée), un [programme qui doit disparaître prochainement](#). Malgré ce petit soutien stable depuis 20 ans, l'unique poste en fonction est rémunéré pour seulement 21 heures par semaine. Le budget d'opération de l'Espace Culture pour 2025 est d'environ 40 000 \$.

De son côté, la Table de concertation culturelle Villeray–Parc-Extension vit des moments difficiles depuis l'automne dernier. Depuis sa fondation en 2020, elle a pu compter sur des appuis du Conseil des arts de Montréal (CAM) et de l'arrondissement VSP, à raison de 20 000 \$ par année chacun. Cependant, le CAM a annoncé son retrait de ce programme le 29 octobre dernier, avec une application au 1er janvier 2025.

Considérant la situation, la Table utilise cette année les quelques milliers de dollars mis de côté depuis sa fondation, ainsi que le financement offert par l'arrondissement, pour boucler son budget. Si aucun changement majeur n'intervient, sa dissolution est envisagée pour 2026.

Enfin, les Voies culturelles des faubourgs peuvent toujours compter sur une entente tripartite avec le CAM et l'arrondissement de Ville-Marie, à hauteur cumulée de 70 000\$ et permettant, à court terme, une stabilité de l'organisme, fondé en 2001.

3.6 Recommandation

Nous **recommandons la création, au sein du Service de la culture de la Ville de Montréal, d'un programme dédié au soutien des Tables de concertation culturelle locale**. Ce programme devrait permettre de financer leur fonctionnement de base, de soutenir la coordination, d'encourager la concertation intersectorielle et de stimuler des projets collectifs issus du milieu.

Tel que mentionné à la section 3.1, les structures des Tables de concertation locales sont multiples. Il est essentiel que le programme à venir soit adapté à ces réalités actuelles pour les cinq Tables de concertation culturelles, mais aussi conçu pour permettre l'émergence de nouvelles Tables.

La participation de nombreuses instances de différents quartiers (Hochelaga-Maisonneuve, Lachine, Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent et Outremont) au mémoire de l'Alliance à l'automne dernier, ainsi que le vif intérêt suscité par le nouveau programme de participation culturelle dans les quartiers, témoignent d'un fort appétit pour le développement de nouvelles tables de concertation culturelle. Celles-ci pourraient émerger d'initiatives variées, portées par des tables de quartier, des comités citoyens, des regroupements d'artistes, des SDC et d'autres acteurs locaux.

Demande financière annuelle de l'Alliance montréalaise des Tables de concertation culturelle

	Demande par table	Demande cumulative
Soutien aux cinq tables déjà existantes	92 000 \$	460 000 \$
Soutien à huit nouvelles tables	60 000 \$	480 000 \$
Soutien à la coordination de l'Alliance	60 000 \$	60 000 \$
Grand total		1 000 000 \$

Tel que mentionné plus haut, trois des cinq tables de concertation culturelle locale sont dans une situation financière critique. Elles pourraient disparaître à court ou moyen terme. Habitée à faire des miracles avec peu de moyens, l'Alliance a déjà une entente avec Culture Montréal pour qu'il agisse comme fiduciaire du budget lié à la coordination de l'Alliance, ce qui simplifie le fonctionnement d'une telle structure et permet d'offrir un maximum de services aux différentes tables existantes et émergentes.

Dans le même esprit, l'Alliance souhaite mutualiser les ressources des différentes Tables pour offrir un service commun de communication professionnelle, capable de répondre aux besoins spécifiques de chaque instance, plutôt que de dépendre de l'aide de pigistes occasionnels.

Chapitre 4 : À la rescousse des ateliers d'artistes montréalais

4.1 Du 2116 au 3333

Les ateliers d'artistes ont toujours joué un rôle clé dans la transformation des quartiers urbains et dans l'émergence de communautés artistiques dynamiques. À Montréal, des exemples comme l'évolution du quartier Mile End témoignent de cette contribution. Ce quartier a été nommé, en 2016, premier quartier musical au Canada par la SOCAN. La semaine dernière marquait le 25e anniversaire du décès du chanteur des Colocs, le regretté Dédé Fortin, qui fut l'un des locataires du [mythique 2116](#), au coin des rues Saint-Laurent et Sherbrooke.

Ces espaces ne sont pas de simples lieux de production : ils servent de points d'ancrage pour la création, l'échange et la diffusion culturelle. Les ateliers permettent aux artistes d'expérimenter, de collaborer et de bâtir une vie culturelle de quartier. Ils favorisent également un développement urbain organique : des quartiers comme le Mile End, Griffintown ou Hochelaga-Maisonneuve doivent en partie leur attractivité actuelle à la présence historique d'artistes.

Loin d'être marginaux, ces lieux ont influencé l'identité montréalaise et contribué à faire rayonner la ville à l'international comme pôle de création. Ce phénomène est également observable ailleurs : des quartiers comme Bushwick à New York, Kreuzberg à Berlin ou Belleville à Paris ont tous été façonnés par la présence d'artistes dans des ateliers accessibles.

4.2 Une réalité devenue précaire : menaces sur les ateliers d'artistes

Aujourd'hui, les ateliers d'artistes à Montréal et dans d'autres grandes villes sont en crise profonde. Plusieurs dynamiques conjuguées aggravent leur précarité :

- **Spéculation immobilière et hausse des loyers** : des ateliers comme ceux du 305 rue Bellechasse ou des Ateliers 3333 dans Saint-Michel ont vu leur loyer bondir de 30 à 50 % en quelques années.
- **Conversions massives** : d'anciens ateliers sont transformés en condos ou en meublés touristiques (phénomène observé à Paris, Berlin, Montréal).
- **Fermetures de centres d'artistes** : entre 2019 et 2023, plusieurs centres d'artistes autogérés ont dû cesser leurs activités, comme [Art neuf en juin 2023](#), faute de moyens suffisants pour survivre.
- **Risque d'exode des artistes** : incapables d'assumer les nouveaux coûts, [plusieurs artistes quittent la métropole](#), mettant en péril la diversité et le dynamisme de la scène locale.

Le paradoxe est brutal : les artistes, qui participent à l'attractivité d'un quartier, finissent souvent par en être exclus. Leur rôle de « précurseurs » de la revitalisation se retourne contre eux une fois la gentrification enclenchée.

« Je dirais qu'avec la pandémie, on a vraiment vu un exode, parce que pour des artistes, tout d'un coup, c'était bien plus intéressant de se trouver une vieille grange en région, puis de payer beaucoup moins cher »

Valerie Beulieu, citation tirée de : [Une « métropole culturelle » au statut précaire](#), 4 mai 2025, La Presse.

L'exemple récent du 3333 Crémazie est frappant : le projet initial devait [garantir des ateliers d'artistes à coût abordable](#) tout en assurant qu'ils ne seraient pas évincés à moyen ou long terme. Le coût très élevé des travaux, suivi de l'augmentation de l'évaluation municipale, puis de la hausse de la taxe foncière, ont entraîné une [augmentation des loyers de 35 %](#), provoquant de nombreux déménagements d'artistes tristes et déçus.

4.3 Outils publics : entre actions ponctuelles et modèles inspirants à l'international

Face à cette crise, plusieurs villes ont développé des outils financiers ou réglementaires pour préserver les ateliers d'artistes. Montréal a mis en place certains programmes, mais leur portée demeure limitée :

- Subventions ponctuelles (ex. : Programme de soutien à l'atelier d'artistes du CAM)
- Aides à l'acquisition immobilière pour OBNL culturels
- Appels à projets pour des lieux vacants ou temporaires

Cependant, ces mesures ne suffisent pas à contrer la spéculation foncière ni à assurer une sécurité à long terme.

À l'international, certaines villes vont bien plus loin :

- **Toronto offre, depuis 2018, un important rabais sur la taxe foncière pour les organismes culturels à but non lucratif.**
- Depuis 1993, **Berlin** a mis en place des **contrats à long terme à loyer modique** pour des ateliers, avec la création de coopératives d'artistes via le **Studio Commissioner**, une instance **financée** par le Sénat de Berlin.
- En **France**, le régime de la **Cotisation Foncière des Entreprises** (CFE) prévoit des **exemptions spécifiques pour les artistes et certaines activités culturelles**, ce qui réduit leurs charges fiscales et soutient leurs pratiques.

Pourtant, la Ville de Montréal possède également des outils réglementaires pour soutenir ses artistes. Les Lois 121 et 122 lui accorde un pouvoir accru en matière de développement économique, permettant des interventions plus ciblées pour préserver les espaces culturels.

4.4 Recommandation : préserver les ateliers d'artistes en allégeant les taxes foncières

Afin de **garantir la pérennité des ateliers d'artistes à Montréal** et de **freiner l'exode des artistes de la métropole**, il est urgent de mettre en place une politique cohérente, durable et structurante.

Nous **recommandons la mise en place de mesures visant à assurer la pérennité des ateliers d'artistes, notamment par la création d'une sous-classe fiscale pour les lieux de co-crédation artistique**, inspirée de modèles comme celui de Toronto et rendue possible par la Loi 121.

Actuellement, **seuls les artistes constitués en OBNL et installés dans un immeuble appartenant à un OBNL** peuvent se prévaloir d'un **congé de taxe foncière**.

Nous proposons aussi la création d'un **fonds municipal de pérennisation des ateliers d'artistes**, en partenariat avec des OBNL culturels, des coopératives et des bailleurs publics.

Ce fonds aurait pour objectifs :

- L'acquisition ou la réservation à long terme d'espaces abordables pour des ateliers collectifs, en utilisant le droit de préemption sur les ateliers déjà existants ;
- L'octroi de baux de 10 à 25 ans, limitant l'expulsion ou la reconversion de locaux culturels ;
- La transformation d'immeubles appartenant déjà à la Ville en ateliers d'artistes — par exemple, l'immeuble de la Plaza Hutchison, vacant depuis que la Ville en a fait l'acquisition en septembre 2020, aurait fait un excellent emplacement d'ateliers d'artistes.

Il s'agirait non seulement d'un geste en faveur des artistes, mais aussi d'un levier puissant de développement culturel, social et économique pour les quartiers. **La culture ne peut fleurir sans espace, et l'espace ne peut être durablement inclusif sans une volonté politique forte.**

Conclusion

Dans un contexte où **Montréal cherche à maintenir son statut de métropole culturelle** tout en affrontant des défis sociaux, économiques et environnementaux majeurs, il est impératif de soutenir les dynamiques locales qui rendent cette ambition possible. Les **tables de concertation culturelle jouent un rôle essentiel dans l'ancrage territorial de la culture**, en favorisant l'inclusion, la participation citoyenne, la collaboration intersectorielle et le rayonnement des artistes et initiatives issus des quartiers.

Ce mémoire a présenté une série de recommandations concrètes, articulées autour de deux axes structurants :

- d'une part, **le renforcement des mécanismes de financement de la culture locale**, par l'introduction de deux nouvelles sources fiscales issues de l'économie visuelle et événementielle (chapitre 2) ;
- d'autre part, **la consolidation des capacités d'action des Tables culturelles et la pérennisation des lieux de création artistique** dans les quartiers (chapitres 3 et 4).

Ces propositions ne relèvent pas de l'utopie : elles s'appuient sur des modèles existants, sur des besoins identifiés par le terrain, et sur une volonté grandissante de repenser les politiques culturelles à l'échelle locale. En mettant en place un **programme structurant pour soutenir les tables culturelles**, en agissant pour **préserver les ateliers d'artistes menacés**, et en **redistribuant équitablement les revenus générés par la visibilité culturelle de Montréal**, la Ville peut s'assurer d'un développement culturel durable, équitable et porteur d'avenir.

Ces leviers ne sont pas que financiers : ils sont aussi symboliques. Ils témoignent d'un engagement clair envers une culture qui se vit au quotidien, dans les bibliothèques, les parcs, les ateliers, les lieux communautaires, les écoles et les places publiques. Une culture qui rassemble, qui crée du lien, et qui fait de Montréal une ville plus inclusive, plus créative et plus résiliente.

Le moment est venu de reconnaître pleinement le rôle stratégique des tables de concertation culturelle et de doter la Ville des outils nécessaires pour que la culture continue à être un moteur de transformation sociale, un levier de développement local et un pilier de la démocratie urbaine.